



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pièce jointe PJ A 6

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Elections et de la Légalité
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
Affaire suivie par : Aurélie MATHIEU
04.93.72.29.88
✉ aurelie.mathieu@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 06 JUIN 2019

Monsieur

Vous avez été désigné par le président du tribunal administratif de Nice, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité des PLU des communes de Grasse et Mouans Sartoux, et l'enquête parcellaire conjointe, relatives au projet de création d'une liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse.

A cette occasion, par courrier du 26 mai 2019 reçu le 4 juin 2019, vous me demandez un délai supplémentaire de deux semaines soit jusqu'au lundi 24 juin 2019, pour remettre vos rapport et conclusions.

En effet, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le caractère sensible de cette enquête, compte tenu notamment des nombreuses observations, en particulier celles opposées à ce projet, formulées au cours de votre mission. Vous me faites part de votre souhait de prendre le temps matériel, le recul et la relecture nécessaires pour rédiger vos conclusions.

Par courrier du 4 juin 2019, le conseil départemental des Alpes-Maritimes, responsable de projet, m'a indiqué qu'il émet un avis favorable à votre demande de prorogation de délai.

En conséquence, je vous informe que je fais droit à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M. Willy FIARD
8, place Dominique Figliera
Saint-Antoine de Ginestière
06200 NICE

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
DEL-4187

Françoise TAHERI

Copie :
CD06
Tribunal administratif